

PUBLIE LES
MARDI & VENDREDI
DE CHAQUE SEMAINE
Abonnement
Un an... \$1 50
Six mois... \$0 75
Un an... \$1 00
Six mois... \$0 50
PAYABLE D'AVANCE

Le Moniteur

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES

"NOTRE LANGUE, NOTRE RELIGION ET NOS COUTUMES."

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

Shédiaq. N. B., Vendredi 17 Juillet 1891.

VOL. XXV.—No. 5

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr J. A. LEGER,
SHÉDIAC, N. B.

Dr L. J. BELLIVAU,
SHÉDIAC, N. B.

FRED. J. WHITE, M. D., C. M. McGill,
L. R. C. P., London.

Dr ED. T. GAUDET,
MEMRAMCOOK.

Dr H. E. BOISSY,
MEMRAMCOOK, ... N. B.

Dr A. E. LEBLANC,
MÉDECIN-CHIRURGIEN.

ARICHAU, — CAP-BRETON

Drs E. H. Leger & H. E. LeBlanc,
MÉDECINS ET CHIRURGIENS

BOUCOUACHE, N. B.

Dr THOS. J. BOURQUE
(ANCIEN DOCTEUR DE LA SÈVE)

RICHIBOUQUÉ, — N. B.

A. D. RICHARD, L.L.B.,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
DORCHESTER, — N. B.

POIRIER & McCULLY,
AVOCATS ET NOTAIRES PUBLICS.

Bureaux: — MONCTON et SHÉDIAC.

W. A. RUSSELL,
AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE,
COLLECTEUR, ETC.
SHÉDIAC, N. B.

EDOUARD GIBOUARD,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
MONCTON, N. B.

Hanington & Teed,
PROCURÉURS-AVOCATS,
SOLICITEURS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.,
DORCHESTER, N. B.

ARTH. N. CHARTERS,
AVOCAT,
BROWN'S BLOCK, — MAIN ST.,
MONCTON, N. B.

Francis L. Theal,
Pépiniériste et marchand de
Arbres fruitiers & d'ornement,
Plantes, Arbustes, &c.
SUSSEX, N. B.

JACOB H. HEBERT,
SHÉDIAC, N. B.

Ferd. S. Gallant,
GRANDE DIGUE.

**FACTERIE DE CHAUSSURES
DE SACKVILLE.**

ABNER SMITH.

ADRESSES D'AFFAIRES

UNION HOTEL,
O. S. LEGER, PROPRIÉTAIRE,
Main Street, Moncton, N. B.

Dominion Hotel,
P. M. Hébert, Propriétaire,
Memramcook, — N. B.

Restaurant Doucette,
Mill Street, — PORTLAND, N. B.

Z. M. LEGER,
HORLOGER ET BIJOUTIER,
Bloc Victoria, Grand'Rue, MONCTON.

Agence d'Assurance Generale
Compagnies d'Assurance contre les Acci-
dents, sur la Vie et contre le Feu
représentées

**Propriété de Fermes assurées à
bas prix.**
J. McC. Snow, Agent.

**Compagnie d'Assurance Maritime sur la
Vie, l'Usure.**

**Depot au gouvernement fédéral
\$100,000**

E. J. Girouard, Agent.
Boite 118, Moncton, N. B.

**Comme tu es ra-
vissante!**

A. M. LEGER,
HORLOGER ET BIJOUTIER,
SHÉDIAC, N. B.

Edouard Sonier.
College Bridge, 17 Juin 1891.—ac

LE VAPEUR "WINTHROP"
—DE LA—
Compagnie des vapeurs
de New-York, Maine et
Nouveau-Brunswick,
Laisse le quai New York, St-Jean, N. B., pour
Eastport, Bar Harbor et New-York,
Tous les Mardis, à 5h. p. m.

LE VAPEUR "WINTHROP"
—DE LA—
Compagnie des vapeurs
de New-York, Maine et
Nouveau-Brunswick,
Laisse le quai New York, St-Jean, N. B., pour
Eastport, Bar Harbor et New-York,
Tous les Mardis, à 5h. p. m.

LE VAPEUR "WINTHROP"
—DE LA—
Compagnie des vapeurs
de New-York, Maine et
Nouveau-Brunswick,
Laisse le quai New York, St-Jean, N. B., pour
Eastport, Bar Harbor et New-York,
Tous les Mardis, à 5h. p. m.

LE VAPEUR "WINTHROP"
—DE LA—
Compagnie des vapeurs
de New-York, Maine et
Nouveau-Brunswick,
Laisse le quai New York, St-Jean, N. B., pour
Eastport, Bar Harbor et New-York,
Tous les Mardis, à 5h. p. m.

LE VAPEUR "WINTHROP"
—DE LA—
Compagnie des vapeurs
de New-York, Maine et
Nouveau-Brunswick,
Laisse le quai New York, St-Jean, N. B., pour
Eastport, Bar Harbor et New-York,
Tous les Mardis, à 5h. p. m.

LE VAPEUR "WINTHROP"
—DE LA—
Compagnie des vapeurs
de New-York, Maine et
Nouveau-Brunswick,
Laisse le quai New York, St-Jean, N. B., pour
Eastport, Bar Harbor et New-York,
Tous les Mardis, à 5h. p. m.

LE VAPEUR "WINTHROP"
—DE LA—
Compagnie des vapeurs
de New-York, Maine et
Nouveau-Brunswick,
Laisse le quai New York, St-Jean, N. B., pour
Eastport, Bar Harbor et New-York,
Tous les Mardis, à 5h. p. m.

LE VAPEUR "WINTHROP"
—DE LA—
Compagnie des vapeurs
de New-York, Maine et
Nouveau-Brunswick,
Laisse le quai New York, St-Jean, N. B., pour
Eastport, Bar Harbor et New-York,
Tous les Mardis, à 5h. p. m.

LE VAPEUR "WINTHROP"
—DE LA—
Compagnie des vapeurs
de New-York, Maine et
Nouveau-Brunswick,
Laisse le quai New York, St-Jean, N. B., pour
Eastport, Bar Harbor et New-York,
Tous les Mardis, à 5h. p. m.

LE VAPEUR "WINTHROP"
—DE LA—
Compagnie des vapeurs
de New-York, Maine et
Nouveau-Brunswick,
Laisse le quai New York, St-Jean, N. B., pour
Eastport, Bar Harbor et New-York,
Tous les Mardis, à 5h. p. m.

LE VAPEUR "WINTHROP"
—DE LA—
Compagnie des vapeurs
de New-York, Maine et
Nouveau-Brunswick,
Laisse le quai New York, St-Jean, N. B., pour
Eastport, Bar Harbor et New-York,
Tous les Mardis, à 5h. p. m.

LE VAPEUR "WINTHROP"
—DE LA—
Compagnie des vapeurs
de New-York, Maine et
Nouveau-Brunswick,
Laisse le quai New York, St-Jean, N. B., pour
Eastport, Bar Harbor et New-York,
Tous les Mardis, à 5h. p. m.

LE VAPEUR "WINTHROP"
—DE LA—
Compagnie des vapeurs
de New-York, Maine et
Nouveau-Brunswick,
Laisse le quai New York, St-Jean, N. B., pour
Eastport, Bar Harbor et New-York,
Tous les Mardis, à 5h. p. m.

LE VAPEUR "WINTHROP"
—DE LA—
Compagnie des vapeurs
de New-York, Maine et
Nouveau-Brunswick,
Laisse le quai New York, St-Jean, N. B., pour
Eastport, Bar Harbor et New-York,
Tous les Mardis, à 5h. p. m.

LE VAPEUR "WINTHROP"
—DE LA—
Compagnie des vapeurs
de New-York, Maine et
Nouveau-Brunswick,
Laisse le quai New York, St-Jean, N. B., pour
Eastport, Bar Harbor et New-York,
Tous les Mardis, à 5h. p. m.

LE VAPEUR "WINTHROP"
—DE LA—
Compagnie des vapeurs
de New-York, Maine et
Nouveau-Brunswick,
Laisse le quai New York, St-Jean, N. B., pour
Eastport, Bar Harbor et New-York,
Tous les Mardis, à 5h. p. m.

LE VAPEUR "WINTHROP"
—DE LA—
Compagnie des vapeurs
de New-York, Maine et
Nouveau-Brunswick,
Laisse le quai New York, St-Jean, N. B., pour
Eastport, Bar Harbor et New-York,
Tous les Mardis, à 5h. p. m.

Aux Electeurs du Comté de Kent.

Messieurs,—
O. J. LeBlanc, Ecr., M. P. P., ayant ac-
cepté la nomination, à la dernière élection,
pour la chambre des communes, son siège
à la chambre d'assemblée est devenu va-
cant, et vous serez sous peu appelés à élire
un membre pour vous représenter à Fré-
déricton.

Le gros vote (1208) que j'ai recueilli à
l'élection de janvier 1890—et j'étais alors
relativement peu connu dans plusieurs ré-
gions du comté—joint aux instances et aux
encouragements que me viennent d'un
grand nombre d'entre vous, me portent à
vous offrir de nouveau mes services. De-
puis cette élection, j'ai continué à repré-
senter ma paroisse (St-Marie) au conseil
municipal, et l'on m'a honoré d'une élection
par acclamation au poste de préfet du
comté. Je suis donc plus que jamais en
rapport intime avec les intérêts et le
peuple du comté et je suis persuadé que
je puis servir fidèlement vos intérêts dans
la haute position à laquelle j'aspire.

Si vous m'honorez de la majorité de vos
voix, j'en aurai pas de plus grande ambi-
tion que d'avancer les intérêts de mon
comté natal, et je serai prêt à favoriser
toute loi et toute mesure qui dans mon
humble jugement tendra à cette fin, quels
qu'en soient les auteurs.

Je m'intéresserai tout particulièrement
à vos besoins en fait de chemins et ponts,
et je ferai tout mon possible pour obtenir
au comté de Kent sa juste part des deniers
publics.

Je sollicite donc l'appui actif de tous
ceux qui m'ont généralement secondé dans
la précédente lutte, aussi bien que de
ceux qui voudraient maintenant me con-
fier la représentation du comté.

Je vais m'efforcer de visiter tout le comté
et d'espérer avoir le plaisir d'expliquer
mes vues au plus grand nombre des élec-
teurs.

Sollicitez de nouveau vos suffrages et
votre appui, je vous prie, Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
Jean B. Coguon.
St-Marie, 10 mars 1891.

MOULINS A FOULER ET A PRESSER —DE— TYNE VALLEY

Nous désirons attirer l'attention de nos
amis, de nos patrons et du public en général
sur le fait que nous avons ajouté de nouvelles
machines à notre moulin pour faire l'ouvrage
plus vite. Jusqu'à nos derniers jours, nous
avons travaillé à la main, mais nous venons
de nous procurer des machines à vapeur
qui nous permettent de travailler plus
rapidement et de donner plus de satisfaction
à nos clients.

Je vous ai déjà parlé du veto. Par la suite
je vous en parlerai, documents ou écrits à l'appui,
que, dans le cas qui nous occupe, le sou-
verain a le droit de voter. L'acte de la
constitution est clair et ne laisse aucun doute
sur ce point. Le veto n'est pas un droit
qui appartient au peuple, mais un droit
qui appartient au souverain.

Après l'adoption de la loi sur le veto, celle
qui est en vigueur aujourd'hui, les comités
des provinces ont été établis en
municipalités, les juges à paix accordant
des licences à ceux qui jugent dignes de
venir des boissons étrangères. Les comités
n'ont pas le droit de voter, mais ils ont
le droit de recommander. Le veto n'est
pas un droit qui appartient au peuple, mais
un droit qui appartient au souverain.

Après l'adoption de la loi sur le veto, celle
qui est en vigueur aujourd'hui, les comités
des provinces ont été établis en
municipalités, les juges à paix accordant
des licences à ceux qui jugent dignes de
venir des boissons étrangères. Les comités
n'ont pas le droit de voter, mais ils ont
le droit de recommander. Le veto n'est
pas un droit qui appartient au peuple, mais
un droit qui appartient au souverain.

Après l'adoption de la loi sur le veto, celle
qui est en vigueur aujourd'hui, les comités
des provinces ont été établis en
municipalités, les juges à paix accordant
des licences à ceux qui jugent dignes de
venir des boissons étrangères. Les comités
n'ont pas le droit de voter, mais ils ont
le droit de recommander. Le veto n'est
pas un droit qui appartient au peuple, mais
un droit qui appartient au souverain.

Après l'adoption de la loi sur le veto, celle
qui est en vigueur aujourd'hui, les comités
des provinces ont été établis en
municipalités, les juges à paix accordant
des licences à ceux qui jugent dignes de
venir des boissons étrangères. Les comités
n'ont pas le droit de voter, mais ils ont
le droit de recommander. Le veto n'est
pas un droit qui appartient au peuple, mais
un droit qui appartient au souverain.

Après l'adoption de la loi sur le veto, celle
qui est en vigueur aujourd'hui, les comités
des provinces ont été établis en
municipalités, les juges à paix accordant
des licences à ceux qui jugent dignes de
venir des boissons étrangères. Les comités
n'ont pas le droit de voter, mais ils ont
le droit de recommander. Le veto n'est
pas un droit qui appartient au peuple, mais
un droit qui appartient au souverain.

La nouvelle loi des Licences

M. le Rédacteur,
Le court éditorial qui para dans les colon-
nes du Courrier il y a une couple de semaines,
touchant le projet de loi sur le veto, a été
très apprécié par les lecteurs de ce journal.
C'est une question d'importance, et il est
bon de voir que le public s'en occupe.

Le veto n'est pas un droit qui appartient
au peuple, mais un droit qui appartient au
souverain. Le veto n'est pas un droit qui
appartient au peuple, mais un droit qui
appartient au souverain.

Le veto n'est pas un droit qui appartient
au peuple, mais un droit qui appartient au
souverain. Le veto n'est pas un droit qui
appartient au peuple, mais un droit qui
appartient au souverain.

Le veto n'est pas un droit qui appartient
au peuple, mais un droit qui appartient au
souverain. Le veto n'est pas un droit qui
appartient au peuple, mais un droit qui
appartient au souverain.

Le veto n'est pas un droit qui appartient
au peuple, mais un droit qui appartient au
souverain. Le veto n'est pas un droit qui
appartient au peuple, mais un droit qui
appartient au souverain.

Le veto n'est pas un droit qui appartient
au peuple, mais un droit qui appartient au
souverain. Le veto n'est pas un droit qui
appartient au peuple, mais un droit qui
appartient au souverain.

Le veto n'est pas un droit qui appartient
au peuple, mais un droit qui appartient au
souverain. Le veto n'est pas un droit qui
appartient au peuple, mais un droit qui
appartient au souverain.

Le veto n'est pas un droit qui appartient
au peuple, mais un droit qui appartient au
souverain. Le veto n'est pas un droit qui
appartient au peuple, mais un droit qui
appartient au souverain.

Le veto n'est pas un droit qui appartient
au peuple, mais un droit qui appartient au
souverain. Le veto n'est pas un droit qui
appartient au peuple, mais un droit qui
appartient au souverain.

Le veto n'est pas un droit qui appartient
au peuple, mais un droit qui appartient au
souverain. Le veto n'est pas un droit qui
appartient au peuple, mais un droit qui
appartient au souverain.

Le veto n'est pas un droit qui appartient
au peuple, mais un droit qui appartient au
souverain. Le veto n'est pas un droit qui
appartient au peuple, mais un droit qui
appartient au souverain.

Le veto n'est pas un droit qui appartient
au peuple, mais un droit qui appartient au
souverain. Le veto n'est pas un droit qui
appartient au peuple, mais un droit qui
appartient au souverain.

Le veto n'est pas un droit qui appartient
au peuple, mais un droit qui appartient au
souverain. Le veto n'est pas un droit qui
appartient au peuple, mais un droit qui
appartient au souverain.

Le veto n'est pas un droit qui appartient
au peuple, mais un droit qui appartient au
souverain. Le veto n'est pas un droit qui
appartient au peuple, mais un droit qui
appartient au souverain.

Le veto n'est pas un droit qui appartient
au peuple, mais un droit qui appartient au
souverain. Le veto n'est pas un droit qui
appartient au peuple, mais un droit qui
appartient au souverain.

Le Royaume de la Morue.

La morue entre pour une si grande part
dans l'alimentation populaire, et sa pêche
fournit des moyens d'existence à tant de
marins de toutes les nationalités, qu'elle
mérite qu'on s'en occupe.

Le véritable royaume de la morue est
l'île de Terre-Neuve. On la trouve bien
dans les mers septentrionales de l'Europe,
mais c'est à Terre-Neuve, surtout au Grand
Banc de Terre-Neuve, qu'elle a choisi son
domaine de prédilection. Les bancs de
Terre-Neuve sont des plateaux sous-marins
qu'on trouve à une centaine de milles de
l'île. Le grand banc est une immense éle-
vation du fond de la mer, qui s'étend de
plus de 1000 milles de longueur, et de
cinq degrés de latitude. Il peut y avoir
de cinquante à trois cents pieds d'eau qui
le recouvre. La région la plus riche en
pêche de morue est le Grand Banc. C'est
là que se trouvent les plus grandes pêches
des États-Unis, de Terre-Neuve, de la France
et du Canada.

La pêche de la morue ne se fait plus à
proprement parler sur les bancs. La
pêche des côtes est presque totalement
interdite, et il n'y a plus que quelques insu-
lares de Terre-Neuve et quelques canadiens
qui font cette pêche à cause du peu de
fraîs qu'elle entraîne. Les Français et les
Américains, eux, pêchent exclusivement
sur large, en haute mer.

Le bateau de pêche américain est le type
modèle pour la pêche de haute mer. C'est
un merveilleux de construction navale, pour
le rapport de la vitesse et de la sûreté.
Bien n'est plus pittoresque que le specta-
cle d'une de ces gracieuses embarcations
quand elles sillonnent la mer. L'œil aper-
çoit une coque longue et basse, peinte en
bleu, avec des bancs de couleur blanche,
et des pics abrupts surgissant tout-à-coup
devant eux, comme pour les arrêter dans
leur course. Et voyant ces pics, on dirait
des tirs qui, appuyés les uns sur les autres,
se repoussent les uns les autres de la halle-
balle, et se soutiennent en un front audacieux.
C'est là de dignes compagnons pour ces
pêcheurs de haute mer qui se rient des ca-
resses, comme des fureurs de l'océan.

Sur la côte, on n'est pas le même chose.
On se tient à l'abri, au petit havre, près
de Saint-Jean. Le scab est cependant pi-
quant. On voit des barques légères qui
s'amassent dans le port à la nuit tombante.
Avant le lever du jour, elles s'élancent en
mer, toutes ensemble. C'est une véritable
course au clocher. C'est à qui l'emporte-
ra de vitesse. Elles voguent de si près
que leurs flancs se touchent presque, et
le moindre poisson marin ne pourrait se
frayer un chemin entre elles.

Tel est le royaume de la morue qui attire
les plus hardis pêcheurs du Canada,
de la France et des États-Unis.

POUR SOIGNER LES CHEVEUX.—Les che-
veux s'abîment, et tombent à la fin, si l'on
n'en prend pas soin continuellement. C'est
à ce que les hommes des cheveux se
font, l'huile essentielle qui les nourrit,
se répand sur la tête et formant la crasse
qui empêche la croissance des cheveux au-
tant que l'huile de la tête.

Le meilleur moyen pour empêcher que
cela n'arrive, c'est de fortifier les cheveux.
On y parviendra facilement en les coupant
fréquemment et en faisant usage de sel,
d'eau et de vaseline.

Avez-vous remarqué les cheveux épais
des gens de mer? A-t-on vu quelquefois
un marin chauve? Les cheveux des marins
sont en contact perpétuel avec l'air sa-
lin et sont même souvent mouillés d'eau
de mer.

Un verre d'eau contenant une cuillerée
à café de sel constitue un bon tonique, si
l'on l'appuie sur les cheveux deux ou trois
fois par semaine. Au bout d'un mois l'ef-
fet sera surprenant.

REMEDIE CONTRE LES NEURALGIES.—On a
guéri des neuralgies de la face en mettant
un emplâtre de moutarde au coude. Pour
les neuralgies de la tête, il faut appliquer
le cataplasme derrière le cou. La moutar-
de, pour être efficace, doit être appliquée
sur un centre nerveux, soit à la nuque, soit
sur l'effet rétrograde sur le nerf affecté le plus
directement.

Minard's Liniment est le meilleur

NOS REPAS.

Les gens intelligents et sérieux ne feront
pas difficulté d'admettre que les aliments
qui nous servent de nourriture doivent être
nutritifs, comme un porc épic engouffré sa
nourriture, mais que l'acte de manger, qui est
un des plus importants de la vie humaine,
doit être contrôlé par l'intelligence.

La nature, en nous créant, nous a donné
des dents, dont chaque partie tend à un
but désigné d'avance, but dont nous ne
devons pas nous écarter.

Si manger est une chose désirable, puis-
que c'est le moyen d'entretenir la santé et
de prolonger la vie, il est extrêmement im-
portant de "bien" manger. Si les glandes
salivaires sont faites pour sécréter la salive,
laquelle joue un rôle très actif dans la
digestion des végétaux, si cette salive est
faite pour coller par suite de l'acte de la
mastication, il est indispensable de pren-
dre le temps de bien mâcher, afin que les
aliments soient divisés autant que possible
et puissent s'imprégner entièrement de
salive.

Il est nécessaire d'avaler les aliments
sans également indispensable que le bol
alimentaire soit convenablement divisé
par la mastication et amolli par la salive,
afin qu'en avalant il n'y ait ni danger de
strangulation, l'estomac ayant une fonction
importante à remplir, l'harmonie et l'im-
portance de "bien" manger. Si les glandes
salivaires sont faites pour sécréter la salive,
laquelle joue un rôle très actif dans la
digestion des végétaux, si cette salive est
faite pour coller par suite de l'acte de la
mastication, il est indispensable de pren-
dre le temps de bien mâcher, afin que les
aliments soient divisés autant que possible
et puissent s'imprégner entièrement de
salive.

Admettons qu'il est possible de prendre
un repas minuscule, le bol alimentaire li-
quidé, mais une telle glotonnerie n'est
pas digne de l'être humain. L'homme qui
est l'animal le plus élevé dans l'échelle de
la création, ne ferait guère honneur à la
situation qu'on lui suppose en imitant à
l'égard le porc épic; bien plutôt il doit
s'appliquer à imiter le bœuf patient et à
mastiquer avec patience sa nourriture jus-
qu'à ce qu'elle soit absolument divisée et
imprégnée de salive.

Il est absurde, plus qu'absurde, il est im-
prévoyant au premier chef d'essayer de
gagner du temps en mangeant à la hâte,
et pour ce faire boire à chaque bouchée. Il
est difficile de fixer la durée exacte que
doit avoir un repas; il faut y employer au
moins une demi-heure, mais il est sage
d'éviter de boire jusqu'à la fin, et de mâ-
cher la nourriture de façon à ce qu'elle soit
complètement imprégnée de salive.

Je ferai observer ici que la mastication
n'est pas le seul acte qui réclame de l'at-
tention. La sécrétion de la salive doit être
utilisée, même après que les aliments ont
été suffisamment broyés; on doit les agiter
dans la bouche pour aider la sécrétion, et
cela surtout lorsque les aliments se com-
posent de farineux, comme le riz, la pomme
de terre, les lentilles, etc., lesquels sont
principalement digérés par la salive. La
nourriture animale ne demande pas sur-
tant à être insalivée que la nourriture vé-
gétale, tandis que, vu sa consistance, elle
doit être vigoureusement mastiquée pour
ne pas faire de mal.

L'habitude qu'on a de noyer la nourri-
ture dans une grande quantité de liquide
froid tend à accroître le travail des orga-
nes digestifs, compliquant de débilité ce
fait que les boissons froides n'apaisent pas

la soif comme les liquides à température
plus haute. Il est un phénomène bien
connu, c'est qu'un grand froid est suivi
d'une réaction qui augmente la chaleur,
irrite le gosier et produit une soif artifi-
cielle qu'aucune boisson ne peut assa-
isier. Il faut boire peu à peu, par petites gorgées,
qui assaisent la soif sans causer de réac-
tion.

Donc, si l'on prend des boissons froides,
il faut les avaler par gorgées, avec un re-
pos entre chaque gorgée; si l'on a bien
chaud à l'intérieur, on peut garder dans la
bouche de petits morceaux de glace, en
avalant l'eau à mesure que la glace se
fond.

Si l'on tient compte des rapports intimes
qui existent entre l'estomac et le cerveau,
on conviendrait qu'il est plus probable
que la plus grande partie des coups de soif
est dû à l'usage des boissons froides
ou glacées.

Le Royaume de la Morue.

Collège-Saint-Joseph MEMRAMOOC, N. B.

PROFESSEUR I.—Cet établissement est sous la direction de Religieux de St. Joseph. II.—Les matières qui y sont enseignées sont deux cours distincts: le cours commercial et le cours classique. Le cours commercial comprend quatre années; le cours classique est de cinq ans. III.—Nul élève n'est admis au cours class. que qu'il n'ait complété son cours commercial. Les langues française et anglaise y sont l'objet d'une égale sollicitude. IV.—Conformément aux règles de l'établissement, l'instruction classique comprendra de nos élèves sera assainie de l'esprit chrétien et interprétée au point de vue religieux. V.—Un élève arrivant d'un autre établissement devra présenter un certificat de bonne conduite de la part du directeur du dit établissement. VI.—Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué. VII.—Les parents recevront à chaque terme un bulletin constatant les progrès de l'application de la conduite, la santé, ainsi que les dépenses de leurs enfants. VIII.—Les élèves qui n'arrivent qu'après la rentrée régulière ont droit à une déduction de prix pour le temps écoulé; mais tout mois commencé doit être payé en entier. IX.—On reçoit des élèves à aucun temps de l'année. X.—Les paiements se font en quatre termes, invariablement d'avance, au or ou en argent acceptable. XI.—Des religieuses donnent leur attention au soin et à la propreté des jeunes élèves aussi bien qu'au langage de ces derniers. Les demi-pensionnaires couchent au Collège, paient cinquante centimes pour l'usage du lit. Pour plus amples informations s'adresser à C. LEFEBVRE C. S. C., Président.

CHAUX ! Je viens de recevoir un char de CHAUX de la meilleure qualité que je vendrai \$1.25 la barrique. C. C. HAMILTON, Shediac, 1er octobre 1890. Avez un vaste assortiment de marchandises générales, comprenant de la Farine, Sel, Fer, Chaux, Meubles, Sots de chambre à coucher, etc. Le tout vendu au plus bas prix. Conditions libérales. Je prendrai en échange de marchandises 1,000 patres de chaussons. C. C. HAMILTON, Shediac, 7 mai 1889. UN GROS STOCK DE FER ET D'ACIER AUX PLUS BAS PRIX. NE MANQUEZ PAS DE VENIR VOIR. C. C. HAMILTON, Shediac, 22 déc. 1890.

CHAUSSURES ! Je viens d'acheter, des manufactures de Québec, un stock de chaussures de \$4,000. Je suis en position de donner des avantages comme il n'en a jamais été offert à Moncton. Voici les prix de quelques-uns des articles examinés, ainsi qu'il suit: Brogues pour hommes.....\$5.45 cts Bata pour hommes.....\$5.75 cts Bata pour femmes.....\$5.75 cts Et toutes mes autres espèces de Chaussures sont à l'avant. Faites-moi l'honneur et venez-moi la justice de venir voir. Vous aurez des bargaines comme vous n'en avez jamais eues. J'ai acheté cet immense stock à des prix ridiculement bas, et les chaussures ont été manufacturées pour cette année. Et par manière de remerciement pour le public qui m'honore de son patronage je me propose de faire profiter mes pratiques du bas prix. JOS. J. BOURGEOIS, 229 MAIN STREET, — MONCTON, Première porte à l'est du marché.



Demandez le GIN PUR de KIDDERLEN. Il n'a pas son pareil pour faire des remèdes, et a été couronné des plus hautes médailles. En vente partout. T. WILLIAM BELL, 85 PRINCE WILLIAM STREET, ST. JOHN, — N. B.

Attention. Amis lecteurs, un bon conseil donné en temps et lieu est souvent d'un service incalculable. C'est pourquoi nous nous rattachons que vous trouvez chez A. J. Cormier, Shediac, le meilleur choix de Groceries, Biscuits, Thé, Café, Sucre, Melasse, Paraffine, Tabac, Cigares, Savon, etc. Une grande variété de Confitures, Fruits, Noix, Biscuits de toute sorte, Strops de toute sorte au gallon ou à la douzaine de bouteilles. Un assortiment considérable de Livres de Prières, Chaplets, Médailles, et Objets de Piété à des prix modiques. J'ai aussi 1000 livres de graine de foin et de trèfle que je vendrai à bon marché. Si vous aimez le bon marché et en même temps des articles fiables, venez voir A. J. Cormier, Shediac

J. C. VAUTHOUR, MARCHAND DE NEVEAUTES GROCERIES, PROVISIONS, FERRONNERIES, ET RICHIBOUCTOU, N. B. Assortiment toujours au complet. Importations quotidiennes. Vend à grand marché. Pratiques servies avec ponctualité et exactitude. Le public acheteur trouvera son profit à venir examiner les marchandises et s'informer des prix.

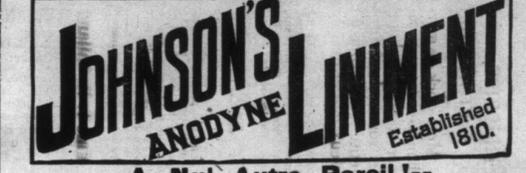
FEUILLETON LE CHASSEUR CANADIEN

DEUXIEME PARTIE (SUITE.)

—Celui-là est un péril des villes. —Cent fois plus dangereux dans la solitude. Si vous aviez été au bal une seule fois dans votre vie, vous auriez que cent femmes déconvenues tout infiniment moins à craindre qu'une seule d'entre elles le plus chagement volée jusqu'au yeux, au fond d'un bois. —C'est possible: ça ne me regarde pas. Et l'Américain impassible reprit sa promenade silencieuse. —Alors c'est à moi de me préserver moi-même, dit sir Frederick. Venez donc seller les chevaux, nous allons partir en quête du Coursier-blanc des Prairies, et comme il n'entre pas dans nos conditions que vous selliez le mien... —Je suis votre garde du corps et non votre domestique; c'est convenu. —Je le sellerais moi-même. Ah! je vous prierais de vous souvenir que j'ai besoin ce soir d'un gibier quelconque pour mon souper. Les chevaux ne tardèrent pas à être prêts, et sir Frederick remerciait l'haecendero de son hospitalité, quand Rosarita s'approcha de son père. Alors, comme elle avait fait le jeune Comanche avec la dignité naturelle au sauvage, l'Anglais, avec toute l'aisance raffinée de l'homme au dernier degré de civilisation, de l'homme de la meilleure compagnie, s'inclina devant la belle et jeune fille. —Sonorita, lui dit-il, je m'étais promis de ne me déranger de ma route pour aucun des dangers qui arrêtaient le voyageur; mais il en est un, je le vois depuis ce matin, auquel je ne puis me soustraire que par la fuite. La beauté de Rosarita avait produit le même effet sur deux hommes, l'un au premier, l'autre au dernier échelon de la société humaine. Rosarita sourit à ces mots, dont le sens caché, mais transparent, ne lui échappa point. Elle comprit que c'était un hommage rendu à sa beauté; mais, en souriant, elle ne put s'empêcher de rougir, car au fond de sa retraite elle n'avait pas été blâcée sur ces douces satisfactions de l'amour-propre féminin. L'Anglais et son garde du corps américain se mirent en selle et s'éloignèrent. Après ce court épisode fourni par l'originalité anglaise et américaine, nous franchissons d'un bond le reste de la journée jusqu'au moment où le soleil s'inclina de nouveau vers l'horizon du couchant. Ce fut à cet instant du jour seulement qu'un cavalier accourut à toute bride vers le Lac-aux-Bisons. Il avait la tête nue, la figure déchirée par les ronces, et ses vêtements de cuir portaient aussi la trace des buissons qu'il avait été obligé de traverser dans la rapidité de sa course. C'était Francisco, le vaquero, que ses compagnons croyaient victime de ses tentatives contre le merveilleux Coursier-des-Prairies. Quoiqu'il y eût peut-être au fond du cœur de tous un secret désappointement de voir revenir sain et sauf (le cœur humain est si bizarre!) un homme qu'ils auraient pu, le reste de leur vie, citer comme le héros d'une légende fantastique, la nuit dans leurs veillées autour des feux de bivacs, les vaqueros et les chasseurs de bisons l'entourèrent avec empressement. Ce fut à qui l'interrogerait sur ses aventures pendant sa poursuite. Son récit ne présenta point les particularités remarquables qu'on espérait et trouver. C'était par un accident bien commun qu'une même branche, qu'il n'avait pu éviter à temps avait arraché son chapeau de sa tête. Le vaquero ne s'était pas amusé à le ramasser, et il avait continué sa course. Il lui avait été, tout aussi naturellement, impossible de faire usage de son lazo au milieu de la forêt. Vingt fois Francisco avait perdu et retrouvé la trace du cheval blanc, et sa poursuite acharnée l'avait conduit si loin que, lorsque enfin l'animal avait fini par disparaître complètement, il avait été forcé d'accorder quelques heures de repos à son propre cheval: le maître et sa monture avaient passé la nuit en loin du lac. Quant à sa journée, elle avait été employée à former, avec ses autres compagnons, la ligne de blocus autour des chevaux saura-

ges, dont la troupe n'était plus éloignée du Lac-aux-Bisons. Ce récit ne diminua pas le désappointement général. Cependant comme l'homme ne se décida pas facilement à remplacer le merveilleux par la réalité, il n'en demeura pas moins étonné pour les vaqueros que Francisco devait au courage à son saint patron pour l'avoir préservé des embûches du démon. —C'est égal, dit le novice, tout prouve là dedans que c'est bien le Coursier-blanc du Texas. —Ce vaquero qui tombe dans l'eau et manque de se rompre le cou. —Francisco, un laqueur si habile, qui n'a pu le joindre, ajouta un autre. —Et cet anglais hérétique, avec les mille piastres qu'il nous offre, poursuit-il Encinas, tout cela n'est pas naturel. Cette conviction finit par gagner Francisco lui-même, que ses camarades mirent au courant du récit merveilleux d'Encinas, et le vaquero se signa plusieurs fois, en remémorant le ciel de n'avoir pas succombé au péril qu'il avait couru sans le savoir. Les nouvelles que le vaquero transmittait à don Augustin portaient que, pendant la nuit, le cercle des batteurs des bois s'était resserré pendant la nuit, et qu'il fallait se tenir prêt. On laissa donc de côté toute conversation pour refaire les préparatifs de la veille. Les tentes furent de nouveau pliées, et les chevaux écartés du lac. Les vaqueros présents se répartirent entre les troncs des arbres, et les quatre chasseurs de bisons prirent place derrière les pieux de la palissade, prêts à reformer la barrière aussitôt que la troupe sauvage se serait réfugiée dans le corral. Le danger d'être foulés aux pieds des chevaux effrayés, le seul, du reste, qu'il y ait à peu près à craindre dans cette chasse pittoresque, échut donc aux quatre chasseurs. Une espèce de pont grossier avait été jeté d'un bord à l'autre du canal qui servait de déversoir au lac, et sous l'arcade de verdure qui formait les branches des arbres, l'haecendero, sa fille et le sénateur purent se placer de manière à ne rien perdre du séduisant spectacle qu'on se promettait. Quand chacun eut pris son poste, tous attendirent immobiles et silencieusement la venue de la cavalcade. Les cris d'un milan qui planait au-dessus de la clairière avaient interrompu le chant des oiseaux, et le calme le plus complet régnait aux alentours du Lac-aux-Bisons. Bientôt, au milieu de cette profonde tranquillité, des sifflements aigus, comme ceux que font entendre les vaqueros et les conducteurs de troupeaux, retentirent de loin aux oreilles des chasseurs. C'était signe que les batteurs venaient de se mettre en mouvement pour pousser la caballada de leur côté. Des cris se mêlèrent ensuite au sifflement. Peu de temps après, des hennissements encore lointains résonnèrent dans la profondeur de la forêt, mais si nombreux qu'ils indiquaient une troupe considérable de chevaux sauvages. Ces hennissements se faisaient entendre dans la direction de la Rivière-Rouge, c'est-à-dire précisément en ligne droite de ses bords jusqu'à l'endroit où, sur leur pont volant, l'haecendero, sa fille et le sénateur étaient postés pour la chasse. Il y avait à craindre quelque malheur, si la troupe sauvage débouchait de ce côté. Les jeunes taillis auraient été incapables d'arrêter l'élan furieux de ces chevaux, qui, dans leur fuite, produisent des dévastations semblables à celles de l'ouragan dans les bois. Don Augustin prévint le péril, et appela deux ou trois vaqueros, qui laissèrent leur poste pour venir à lui. —Croyez-vous, demanda l'haecendero à l'un d'eux, que la caballada puisse venir de ce côté? —C'est possible, répondit le vaquero, et je pensais déjà au danger que vous pourriez courir dans ce cas-là. Si donc vous le trouvez bon, nous quitterons, mes deux camarades et moi, le poste que vous nous aviez assigné pour nous embusquer derrière vous, le long de ce canal. —J'aimerais mieux reprit don Augustin, que nous abandonnions notre place plutôt que de vous exposer à un danger inutile. Les trois vaqueros, en gens accoutumés à braver tous les périls attachés à leur profession, ne répondirent à la sollicitude de leur maître pour eux qu'en se coulant l'un après l'autre le long des berges de l'étréte issue du lac, pour aller se poster en sentinelle avancées à une centaine de pas de là, dans la direction de la rivière. Ce fut la dernière disposition qu'on eut le temps de prendre; car le mo-

ment approchait qu'allait décider du sort des nobles animaux poussés par les chasseurs vers l'enceinte fatale où les attendait la captivité. Le bruit augmenta de moment en moment, et dans les courts intervalles où les cris ou les sifflements cessaient de se faire entendre, les hennissements des chevaux effrayés et les roulements sourds échappés à leur naseaux retentissaient comme le souffle encore étouffé de l'orage qui gronde au loin. Quelques instants encore, et la scène se présentait impatiemment attendue allait s'ouvrir. Déjà l'on entendait distinctement la voix des vaqueros qui, galopant dans la forêt, s'appelaient réciproquement et se répondaient. La frayeur s'était emparée de tous les hôtes des bois. Des bandes d'oiseaux criaient en s'envolant de la cime des arbres; des hiboux, éblouis par la lumière du jour, volaient incertains çà et là, et les cerfs, quittaient leurs retraites, braimaient en s'enfuyant loin du tumulte. Bientôt semblable à une avalanche, la troupe sauvage en s'avancant fit trembler le sol sous ses pieds. Le craquement des broussailles et des jeunes arbres qu'elle brisait dans sa course et les hennissements désordonnés que lui arrachait la terreur, se mêlèrent aux hurlements redoublés des chasseurs et des vaqueros, répétés par vingt chefs divers. Au bruit épouvantable dont retentit la forêt de toutes parts, on eût cru qu'une légion de démons échappés de l'enfer hurlaient en galopant sur des coursiers infernaux. Tout à coup le rideau de verdure qui entourait la clairière se fendit en cent endroits à la fois. Par chacune de ces déchirures on vit jaillir un flot de têtes sauvages, aux crinières hérissées, aux naseaux rouges, aux yeux hagards et flamboyants. Subitement envahie, la clairière ne présenta bientôt plus qu'une masse compacte et mouvante de couleurs diverses, semblable à une mer, au-dessus de laquelle des queues ondoyantes s'élevaient en fouettant l'air et se choquaient entre elles comme les vagues qui se heurtent dans l'Océan. A travers les larges trouées ouvertes par le poitrail des chevaux, on ne tarda pas à voir se précipiter les vaqueros, qui, l'œil en feu, la tête haute et poussant d'horribles clameurs, galopèrent et bondissaient en faisant tourner leurs lazos dans l'air. Incertaine sur la direction qu'elle devait prendre, la masse mouvante commençait à se séparer. Ce fut alors que les douze hommes à pied, brandissant leurs chapeaux, qu'ils tenaient à la main, sifflant, hurlant et criant à tour et pendant des cris sauvages, s'élançèrent vers la troupe déjà débandée, au risque de se faire fouler sous les pieds de plus de deux cent chevaux. Pressés de tous côtés par leurs nombreux assaillants, étourdis par leurs vociférations, les chevaux s'arrêtèrent. Et y eut parmi eux un moment éfrayant d'hésitation. Qu'ils s'ébranlassent à droite ou à gauche, et les vaqueros à pied et à cheval étaient broyés comme le grain de blé sous la meule. —Ne moulez pas, enfants! s'écria don Augustin, qui, emporté par son ardeur, s'élança sur le bord du lac en poussant de grands cris. De toutes parts des cris redoublés répondirent aux siens. Alors le cheval chef de la bande, qui depuis quelque temps fixait ses yeux brillants sur l'ouverture pratiquée dans l'enceinte, s'y élança tête baissée; toute la troupe le suivit et se précipita comme un torrent. Hourra! hourra! s'écria l'haecendero, ils sont à nous! Des cris de joie s'élevèrent de tous côtés à l'instant où Encinas et ses trois compagnons; presque engloutis sous cette avalanche vivante, se coulerent hors du corral à travers les barres de bois de la barrière, qu'ils avaient fermées, non sans danger d'être écrasés sous les pieds des chevaux. Quelques secondes s'écoulèrent sans que ces orgueilleux enfants des forêts aperçussent qu'ils étaient captifs; mais quand, pour la première fois de leur vie, ils se sentirent entourés par une enceinte de troncs d'arbres que la tête du plus haut d'entre eux dépassait à peine, des hennissements de douleur furieuse éclatèrent avec le fracas de cent clairons. C'était un spectacle beau à voir que cet amas d'animaux effarés, bondissant avec rage, lançant des flots d'écume par la bouche, et dont les yeux hagards se portaient en vain de tous côtés pour chercher une issue. Un cri de triomphe des vaqueros retentit dans la forêt, et fut répété par écho. —Ah! il y est! il y est! s'écria la voix tonnante d'Encinas. —Qui? s'écrièrent vingt autres voix. —Le Coursier-blanc-des-Prairies! répondit le chasseur de bisons. En effet, le plus beau et le plus noble de ces nobles et beaux habitants des déserts, le plus fougueux parmi ces fougueux coursiers, le plus irrité et le plus agile de tous, était un cheval d'un blanc sans tache, comme la fleur de néfular: c'était celui qu'on avait vainement poursuivi la veille. Le superbe quadrupède aux yeux de feu s'élançant d'un bout à l'autre du corral, renversant, dans la colère dont il était transporté, ceux de ses compagnons d'infortune qui, se trouvant sur son passage, ne pouvaient éviter le choc terrible de son poitrail. Dans un large espace qui s'ouvrait autour de lui, l'animal bondissant jetait au vent ses hennissements de fu-



—A Nul Autre Pareil!— Guérit positivement Diphtérie, Croup, Asthme, Bronchite, Rhume, Enrouement, Tox, Coque lèche, Catarrhe, Inflammation, Choléra Morbus, Diarrhée, Rhumatisme, Nourrage, Mal de dents, Mal d'oreilles, Mal de tête, Sciatique, Mal aux reins, Douleurs aux membres. Emploi interne et externe. Il guérit une quantité merveilleuse de maux. Son grand mérite est d'agir promptement. Citez les Coupures, Brûlures, Escorces comme par magie. Soulage les Crampes, Frissons, Contractions de muscles, Raideurs de jointures, Entorses. Proviend d'un vieux docteur. Ceux qui achètent ou commandent directement reçoivent sur demande une garantie de remboursement s'ils ne sont pas satisfaits. Prix-détail \$2.50. Expres payé pour États-Unis et Canada. Bon pamphlet gratis. L. S. JOHNSON & CO., Boston, Mass. On s'en sert, on le benit de generation en generation

leur plaintive, tandis que sa crinière épaisse flottait sur son cou. —Par là! par là! s'écria Encinas en se précipitant vers l'endroit au-dessus duquel le Coursier-Blanc s'appretait à s'élaner. Mais il était déjà trop tard. Le cercle qui s'était ouvert autour de lui, lui permit de ramasser son corps sur ses jarrets; Les chasseurs virent une ligne blanche fendre l'air comme une flèche; le cheval tomba au delà de l'enceinte sur ses jambes flexibles et vibrantes, puis il disparut sous la voûte des arbres. Un cri de rage des chasseurs et des vaqueros se fit entendre; mais le restait encore plus de deux cents chevaux dans l'estacade, et c'était assez pour dédommager de la perte du plus beau d'entre eux. —Eh bien, doutez-vous maintenant que ce cheval ne soit le diable? cria Encinas. Personne ne répondit; tous en étaient convaincus. Le vide qui s'était fait dans le corral se combla bientôt, et les chevaux captifs se heurtant les uns les autres, formèrent un flot roulant de tous côtés. Un instant ce flot se précipita contre l'enceinte; mais les robustes pieux qui la composaient gémissaient et craquèrent sans céder. Des tourbillons de vapeur s'élevaient au-dessus de tous ces corps haletants. Parmi les captifs, les uns se débattaient avec fureur les palissades, d'autres creusaient la terre de leurs sabots, et quelques-uns enfin, succombant sous la pression d'une rage impuissante, tombaient comme foudroyés sur le sol, d'où ils ne se relevaient plus. Puis, comme une mer de lave bouillante se refroidit peu à peu, ainsi la troupe de chevaux cessa de se ruer sur la palissade, l'abattement succéda à la furie, et les éléments fougueux firent place à une morne immobilité. Les farouches habitants des bois étaient vaincus. Nous n'avons plus que quelques mots à dire sur ce sujet. Il arrive parfois qu'une estacade mal construite cède sous le choc terrible de deux, de trois cents poitrails qui la frappent à la fois. Alors c'est un torrent que rien ne peut arrêter, ni les cris, ni les efforts, ni les lazos de mille chasseurs. Hommes et arbres, tout est renversé sur le passage des chevaux; furieux, éperdus, fuyant avec la rapidité du vent, on croirait, au fracas horrible qu'ils font dans la forêt, qu'elle s'engloutit sous leurs pas. Des tourbillons de poussière accompagnent leur fuite précipitée. Bientôt cependant le calme renaît, et le silence du désert annonce que quelques minutes ont suffi pour remettre une distance de plusieurs lieues entre la troupe désormais libre, et ceux dont elle avait été captive un instant. Le lecteur connaît maintenant ces sortes de chasses dans tous leurs détails. Les farouches habitants des bois étaient vaincus, avons-nous dit; mais il restait encore à les dompter par la faim, avant de les conduire aux agostaderos (pâturages) à l'aide de juments apprivoisées. Cette opération devait demander encore cinq ou six jours aux chasseurs, pendant lesquels il fallait suivre pas à pas les progrès de la faim, qui seule dompte les animaux les plus jaloux peut-être de leur liberté, et les accoutume à la présence de l'homme. La chasse était terminée, et la nuit avait succédé au jour. C'était une nuit de fête pour les vaqueros triomphants, qui venaient d'accomplir un de ces exploits de chasse dont on parle longtemps durant les veillées des savanes. Don Augustin avait fait distribuer à ses hommes une large ration d'eau-de-vie de Catalogne. Assis autour d'un immense braisier, près duquel rôtiissait un chevreuil tout entier, ils s'entretenaient encore des événements de la journée quand les étoiles marquaient minuit. Il est vrai que ce n'était pas une chasse ordinaire que celle où avait figuré le surnaturel Coursier-blanc-des-Prairies. On pense bien qu'Encinas fut prié de raconter aux nouveaux venus la poursuite du cavalier texien avec ces circonstances merveilleuses, et une foule d'autres encore que l'eau-de-vie de Catalogne rappelait à la mémoire du

chasseur de bisons. —Et ce matin encore, ajouta le novice, l'Anglais en question était assis à cette même place. C'est quelque compère du diable, pour suivit-il, et de premier abord sa figure m'avait paru suspecte. Ce fut de cette façon que sir Frederick Wanderer et le formaliste Wilson, son garde du corps américain, furent atteints et convaincus de connivence avec le diable. Maintenant nous ne devons pas oublier que bien d'autres personnages de ce récit réclament tout notre intérêt; que Diaz erre encore dans le désert; que le Comanche suit la trace des deux forbans, et qu'enfin Bois-Rosé pleure l'absence de Fabian. Avant de suivre toutefois celui des personnages qui nous fera retrouver les autres, nous jetterons un dernier regard sur le Lac-aux-Bisons. Longtemps encore la forêt retentit des joyeux éclats de rire des chasseurs, qui se mêlaient aux hennissements plaintifs des chevaux sauvages dans le corral. Puis, quand les bouteilles furent vidées, quand il ne resta plus que les os du chevreuil, que le dogue du chasseur de bisons faisait craquer sous ses formidables mâchoires, la conversation languit et finit par mourir petit à petit. Alors les vaqueros jetèrent de nouveaux aliments au foyer, et s'étendant, enveloppés de leurs couvertures de laine, sur l'herbe épaisse de la clairière, sans penser que des traces suspectes avaient été vues dans la forêt, ils s'abandonnèrent au sommeil, qui ne se fit pas longtemps attendre. Tout était calme alentour, et le silence de la nuit n'était interrompu de loin en loin que par les animaux libres naguère, captifs maintenant, et destinés bientôt à obéir au fouet et à l'éperon. La lune laissait tomber ses rayons obliquement, et leur pâle lueur, qui donnait une teinte argentée à la nappe tranquille du Lac-aux-Bisons, formait un agréable contraste avec le reflet de la flamme rougeâtre et mobile du foyer. Non loin de la rive, cette double lumière éclairait aussi les tentes dressées pour les maîtres, et laissait voir autour d'eux leurs nombreux serviteurs étendus sur l'herbe. Tel était le tableau que présentait le lac; jamais il n'avait offert un aspect plus pittoresque et plus tranquille à la fois.

Gale! Gale! Ceux qui sont atteints de cette maladie devraient essayer l'ONGUENT de Lawton CONTRE LA GALE. Cet onguent est un remède sûr et prompt. PRÉPARÉ ET VENDU SOLEMIENT PAR A. G. LAWTON, Chimiste et Droguiste, SHEDIAC, N. B. On l'on trouve toute espèce de Remèdes contre toutes les douleurs et toutes les maladies de la gorge et de la poitrine. Chemin de Fer Intercolonial. 1891--Arrangement d'Été--1891. A partir de lundi, 22 juin 1891, les envois marcheront journellement (dimanches exceptés) comme suit: LAIBERHONT SHEDIAC. Accommodation pour St-Jean.....7.00 Expres pour Halifax et Pictou.....8.25 Expres pour St-Jean.....11.42 ARRIVEMENT À SHEDIAC. Expres de St-Jean.....11.18 Expres de Halifax et Pictou.....14.61 Accommodation de St-Jean.....17.42 Tous les envois sont basés sur le temps de mer à l'orient. D. POTTINGER, Surintendant-en-chef. Office du Chemin de Fer, Moncton, N. B., 16 juin 1891. Abonnez-vous sans délai au Moniteur Acadien.